



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Annie Meilleur, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, que le conseil tiendra une séance ordinaire à la salle des séances du conseil, sise au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, **LUNDI LE 8 MARS 2021, À 19:30 HEURES.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

<b>Nature et effets de la demande</b>	<p>Le requérant désire contrevenir à l'article 6.3.1 du règlement 2000-348 relatif au zonage qui stipule, entre autres que : « les roulottes à patates frites ou à un usage similaire sont interdites partout dans la municipalité ».</p> <p>Le requérant désire installer une remorque-cuisine de type « food truck » sur son terrain de camping et qui servira uniquement à cet endroit.</p>
<b>Identification du site concerné</b>	<p>Cette demande concerne la propriété située au 533, Montée de la Mer Bleue, matricule 9861 06 2010, dont l'usage d'un terrain de camping aménagé est en cours et autorisé.</p>

Étant donné la situation de la COVID-19, cette séance se tiendra à huis clos. Ainsi, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, en envoyant un avis écrit, par la poste au 59, rue de l'hôtel-de-ville, L'Ascension (Québec) J0W 1G0 ou par courriel au [directiongenerale@municipalite-lascension.qc.ca](mailto:directiongenerale@municipalite-lascension.qc.ca), et ce avant 16h le lundi de la séance.

Donné à L'Ascension, ce 19 février 2021.

Annie Meilleur  
Directrice générale adjointe